

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2024-A-059 portant réinscription sur la liste d'aptitude du concours d'adjoint technique territorial principal de 2eme classe – session 2020

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code Général de la Fonction publique,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

VU l'arrêté n°2019-A-51 portant ouverture du concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en date du 1^{er} août 2019,

VU le procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité en date du 30 avril 2020 ;

VU le procès-verbal de la réunion du jury d'admission en date du 1^{er} octobre 2020 ;

VU l'arrêté n° 2020-A-076 fixant la liste d'aptitude au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en date du 23 octobre 2020 ;

VU l'arrêté n° 2021-A-070 portant suspension d'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en date du 27 mai 2021 ;

VU l'arrêté n° 2023-A-067 portant réinscription sur la liste d'aptitude au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en date du 24 août 2023 ;

CONSIDERNAT les demandes des intéressés ayant fait part de leur intention d'être maintenus pour une année supplémentaire sur liste d'aptitude ;

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, session 2020, est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette liste comprend 18 lauréats.

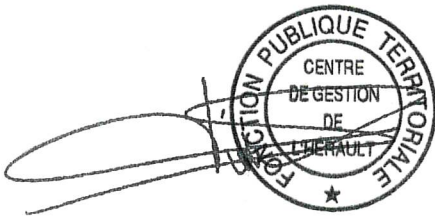
Article 2 : La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au 1^{er} septembre 2024.

Article 3 : La directrice du CDG 34 est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Montpellier,

Le 28/08/2024,

Le président du CDG34,



Philippe VIDAL.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 28/08/2024 et de sa publication le 28/08/2024.

Liste d'aptitude par ordre alphabétique des lauréats inscrits Grade : 2020-Adjoint technique principal de 2ème classe

Lauréats
Monsieur ARMAND Wenceslas
Monsieur AYECHÉ Nordine
Monsieur DEGRAVE Olivier
Monsieur FRAISSE Florian
Monsieur GARCIA Jonathan
Monsieur GAUCHER Jean-Luc
Monsieur GIROU Sylvain
Monsieur GOMANNE Bruno
Monsieur KOLTER Charles Eric
Monsieur MALLET Cédric
Monsieur MAS Laurent
Monsieur OIRY Adrien
Monsieur RUBIO Nathanael
Monsieur SOLA Clément
Monsieur TEULIE Laurent
Madame TROUSSIER Cathie
Monsieur VIALACRES Philippe
Monsieur YAHIABENATTIA Saïd